****

**Partagez votre point de vue sur la situation des Enfants Autochtones avec les Experts Autochtones des Nations Unies !**



**Qu'est-ce que les Nations Unies ?**

 L'Organisation des Nations Unies (l'"ONU") est une organisation internationale fondée en 1945 et composée de presque tous les pays du monde.

L'ONU compte de nombreux départements et bureaux, dont le Bureau des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH), qui œuvre à la protection et à la promotion de tous les droits de l'homme dans le monde. **Le HCDH travaille avec le Mécanisme d’Experts sur les droits des Peuples Autochtones.**

**Qu'est-ce que le Mécanisme d'Experts sur les droits des Peuples Autochtones ?**

Le Mécanisme d'Experts ou MEDPA est un groupe de 7 experts de différentes régions du monde qui fournit au Conseil des Droits de l'Homme une expertise et des conseils sur les droits des peuples autochtones. Il aide les pays à atteindre les objectifs de **la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones**.

**Que se passe-t-il ?**

Chaque année, le MEDPA tient une session au cours de laquelle il écoute les Peuples Autochtones et les Etats, adopte des rapports qu'il a rédigés, tient diverses réunions et prend des décisions sur son travail pour l'année à venir.

Du **12 au 16 juillet**, le MEDPA tiendra sa session en ligne. L'un des principaux thèmes abordés au cours de cette session est celui des droits des Enfants Autochtones. Cette thématique a été choisie parce que le MEDPA rédige actuellement un rapport sur les droits des Enfants Autochtones. Il y aura des réunions au niveau régional dans les différentes parties du monde. Les participants auront l'occasion de partager leurs réflexions sur le projet des rapports. Après la session, le MEDPA finalisera les rapports et les présentera au Conseil des Droits de l'Homme au mois de septembre prochain. Dans le cadre de la préparation de ce rapport, le **MEDPA fait appel à vos contributions !**

**Pourquoi participer, et qui peut y participer ?**

Les Peuples Autochtones, y compris les Enfants, et les Etats (pays) peuvent soumettre par écrit les déclarations qu'ils souhaitent formuler au cours de la Réunion Régionale au sujet de leur pays. Les déclarations ne doivent pas durer **plus de 3 minutes**. Si votre déclaration est choisie, vous pourrez la présenter lors de la réunion régionale concernant votre pays.

Vous pouvez envoyer vos contributions au MEDPA pour être sûr qu'ils entendent directement ce que *vous* avez à dire sur la situation des enfants autochtones et de ce que vous pensez de leur projet de rapport sur les enfants autochtones. En contribuant à faire en sorte que le rapport se focalise sur les questions et les recommandations les plus urgentes concernant les enfants et les adolescents autochtones, vous pourrez ensuite l'utiliser pour faire pression en faveur de changements et d'actions positives dans vos communautés et vos pays.

Toute personne peut envoyer son avis au MEDPA/HCDH. Plusieurs différentes organisations enverront leurs contributions, et le MEDPA est particulièrement intéressé à entendre directement les enfants et les adolescents autochtones !

****

 **Comment pouvez-vous y participer ? Quand ?**

Vous pouvez envoyer votre déclaration par courriel **avant le 25 juin 2021** à : **expertmechanism@ohchr.org**.

Si votre déclaration est retenue, vous serez invité à la présenter lors de la réunion régionale de l'EMRIP concernant votre région :

 **Afrique et Amérique du Nord : lundi 12 juillet**

 **Asie, Pacifique, Arctique, Europe centrale et orientale, Fédération de Russie,**

 **Asie centrale et Transcaucasie : mardi 13 juillet**

 **Amérique Centrale et Amérique du Sud et les Caraïbes : mercredi 14 juillet**

**Qu'est-ce qui doit figurer dans votre déclaration ?**

Le MEDPA souhaite connaître la situation des enfants autochtones, les défis auxquels ils sont confrontés et ce qui compte le plus pour eux. Voici certains des sujets abordés dans le rapport dont vous pourriez parler :

* Éducation
* Santé, eau, logement
* L'environnement
* Territoires et communautés autochtones
* Culture et Langues Autochtones
* Questions concernant les filles autochtones

Mais le MEDPA veut entendre ce que vous avez à dire, de sorte que vous puissiez vous exprimer sur ce qui vous semble le plus important pour les enfants autochtones.

Pour décider des déclarations à retenir, l'EMRIP prendra en compte les éléments suivants :

* Si elle met l'accent sur les droits des enfants autochtones
* Si l'orateur représente la voix de plusieurs enfants
* La déclaration a-t-elle été envoyée à temps ?
* La déclaration respecte-t-elle la limite des 3 minutes

**Rester en sécurité**

* Nous ne partagerons avec personne les informations que vous nous envoyez, ni vos données personnelles ou de contact. Elles ne seront utilisées que pour le rapport sur cette thématique.
* Veuillez ne pas mentionner votre nom de famille dans aucune de vos communications ; seul votre prénom est acceptable. Cela nous aide à protéger votre droit à la vie privée.
* Si vous vous sentez en danger en envoyant vos contributions au MEDPA/HCDH ou en vous exprimant lors de la session, vous pouvez contacter Allison ou le Child Rights Connect (voir ci-dessous) ou faire part de vos préoccupations (ainsi que de cet appel) à un adulte en qui vous avez confiance.

**Avez-vous des questions ?**

 Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter Mme Allison Thomas-McPhee.

 Son adresse e-mail est : athomas-mcphee@ohchr.org

 Vous pouvez contacter aussi Child Rights Connect à : gracia@childrightsconnect.org

*Photos: Du* [*Forum Européen des Personnes Handicapées*](http://www.edf-feph.org/)